

## DECLARATION

### CCP des non-titulaires du 15 octobre 2015

Cette CCP est convoquée sur le bilan de la rentrée, du point de vue des enseignants et CPE non titulaires de l'académie de Créteil.

Laissez-moi, pour commencer cette déclaration, citer quelques messages que nous avons reçus de la part de collègues plongés, vous le verrez, dans une très grande détresse :

- 1<sup>er</sup> message : « *Actuellement, je suis affecté sur trois établissements scolaires pour une mission de 15 heures/semaine pour l'année scolaire 2015-2016. Je suis professeur contractuel au sein du Rectorat de Créteil depuis janvier 2011. Du coup, devant l'attente insoutenable de cette acompte, je me retrouve à partir d'aujourd'hui en situation d'infraction dans les réseaux de transport en commun, je ne peux pas payer mon loyer de septembre 2015 et plus grave encore, je n'ai toujours pas fait mes courses de la fin du mois, donc pour l'instant je ne mange pas.* »
- 2<sup>ème</sup> message : « *Je tenais à vous informer qu'il est difficile d'obtenir un récapitulatif de mes états de service par courrier. En effet les services de la DPE2 ne répondent pas aux mails. (nous sommes plusieurs dans ce cas. Pourriez-vous intervenir auprès du service pour recevoir a temps mes états de service pour pouvoir finaliser mon inscription aux concours (Capes interne et réservé) dans les délais ?* »
- 3<sup>ème</sup> message : « *J'ai pris contact avec l'établissement le 25 Sept 2015 pour mon installation. Selon les services de la DPE 2, il s'agissait d'un plein-temps (18h) qui, après prolongation devrait me conduire jusqu'à la fin de la présente année scolaire. En fait, le chef d'établissement m'a soumis un service de 24h, soit 6 heures supplémentaires, avec de très nombreuses classes, dont certaines à examen (Terminale S...) De plus, le lycée est situé très loin de chez moi: 2 heures de transport aller, soit quatre heures par jour de transport, et ce 5 fois par semaine puisque mon emploi du temps s'étale du lundi au vendredi. Malgré ma bonne volonté, je crains d'être trahi par la fatigue. Et mon rendement s'en trouvera réduit au détriment des intérêts des élèves. (Cela m'indispose déjà.)* »

Et on pourrait multiplier les situations :

- collègues licenciés sur le simple avis d'un chef d'établissement,
- collègues sans affectations alors que les besoins existent, comme en Lettres Histoire ou en mathématiques, certains ayant d'ailleurs choisi d'aller travailler ailleurs, dégoûtés de la façon dont ils ont été traités,
- collègues affectés sur des temps partiels. Certains l'ont même découvert sur l'établissement même, et restent avec des payes très faibles mettant gravement en danger les conditions de vie de leurs enfants..
- Collègues affectés sur des établissements mais à qui les chefs d'établissement répondent qu'ils préfèrent quelqu'un d'autre et qui renvoient les collègues chez eux.

Face à ces situations, les collègues se tournent vers vous, écrivent, se déplacent, implorant parfois...mais très souvent, ils restent sans réponses. Il ne s'agit pas ici d'incriminer les collègues gestionnaires de la DPE2 : nous savons dans quelles conditions extrêmement difficiles, trop souvent très précaires, ces

collègues travaillent. Non, nous dénonçons ici le manque de moyens évident accordé au service de gestion de la DPE2, ce qui se traduit par une gestion inacceptable de la carrière des collègues.

Où accepterait on en effet d'entendre dire, alors que les collègues sont sur leur établissement depuis le 1<sup>er</sup> septembre, qu'on ne pourra pas les payer fin septembre, qu'il faudra même pour certains d'entre eux attendre le 5 novembre pour recevoir le 1<sup>er</sup> acompte ? Quel bailleur, quel supermarché, quelle trésorerie acceptera de donner un toit, à manger ou de quoi vivre gratuitement le temps que le rectorat de Créteil veuille bien débloquer les payes ?

La seule réponse qui nous est apportée aujourd'hui est : « *on ne peut pas vous recevoir comme organisation syndicale toutes les semaines, nous avons autre chose à faire* ». Autre chose à faire que permettre aux collègues qui travaillent pour l'éducation nationale puisse survivre en recevant les salaires auxquels ils ont droit ? Autre chose à faire que de sortir tel ou tel collègue de la misère parce qu'il est affecté contre son gré à temps partiel ? Autre chose à faire que de fournir aux collègues qui préparent leur concours, qui souhaitent faire valoir leurs droits à reclassement leurs états de service dans les temps exigés par l'administration ? Autre chose à faire que de réexaminer cas par cas les décisions de non renouvellement, prises d'ailleurs au mépris de la réglementation qui stipule (art 45 du décret du 17 janvier 1986) que pour ce faire il y a un préavis d'un mois ?

Nous le répétons : pour notre organisation syndicale, la FNEC FP FO, il n'y a rien de plus urgent que de décider d'un véritable plan de titularisation. Les faits le prouvent : l'application du pacte de responsabilité, la recherche d'économies à tous prix, entraîne l'aggravation de la précarité, entraîne une dégradation encore jamais rencontrée des conditions de vie, des conditions d'exercices de nos collègues ainsi plongés dans la précarité.

Nous ne l'acceptons pas : il en va de la santé de bon nombre de nos collègues, il en va y compris de l'école de la République et de l'avenir des élèves.

Nous vous demandons, Madame la Rectrice, de prendre les mesures afin que tous les collègues qui s'adressent à vous puissent obtenir des réponses qui correspondent à leurs demandes... Nous vous demander de faire en sorte que nous puissions, comme organisation syndicale, être reçue sur les dossiers urgents sans devoir attendre des semaines avant de pouvoir avoir une réponse ou un rendez-vous.